

Aujourd'hui Ce 22^{me} jour de juin 1767 après les trois publications Canoniquement
 faites par trois dimanches consécutifs aux prônes de nos messes paroissiales,
 Granlois des bans de mariage d'entre Granlois de l'orne l'inscrivant fils de deffunt
 marthe Louis de l'orne, Et de margueritte Bavaudault sa mère le père le mère d'une
 joubert part, Et d'entre marthe joubert fille de deffunt Louis joubert et de
 deffunte anne Doulet sa mère tous de cette paroisse, sans
 qu'il soit venu à notre Connaissance aucun Empêchement ny
 opposition, moy son Signé je les ai marié et donné la Bénédiction
 selon la forme de notre mère La Ste Eglise, Catholique, apostolique et
 romaine, Et Ce En présence du côté de l'époux Et du Consentement
 de margueritte Bavaudault sa mère, de Jean Et Louis de l'orne ses frères,
 de René de l'orne le Jean Begonne son oncle; et du côté de l'épouse son
 père de Granlois Lataur son oncle frère, de Louis Et Baptiste Lumeau,
 Et de plusieurs autres pères Et amis qui ont déclaré ne savoir signer
 Pour les sous Signés de Ce Enqui, Par moy *[Signature]*
 Doursier Villaut Curé de la dite paroisse
 aujourd'hui Ce 22^{me} jour de juin 1767 après les trois publications Canoniques
 faites par trois dimanches consécutifs aux prônes de nos messes